

Délibération n°	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2026_2807_01	APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP GEO VENDEE	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
2026_2807_2A	REAMENAGEMENT DU BATIMENT, 1 IMPASSE DU CHAMP MAROTTE, EN ESPACE MULTISERVICES AVEC LA CREATION DE COMMERCES DE PROXIMITE ET D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
2026_2807_2B	REAMENAGEMENT DU BATIMENT, 1 IMPASSE DU CHAMP MAROTTE, EN ESPACE MULTISERVICES AVEC LA CREATION DE COMMERCES DE PROXIMITE ET D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 3 - DEMOLITION GROS ŒUVRES SUITE A L'INFRUCTUOSITE DE CE LOT ET AU LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE GRE A GRE	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
2026_2807_03	SERVICE ENFANCE JEUNESSE - RECOURS A 2 CDD ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR LE TEMPS DE LA PAUSE MERIDIENNE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2026	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
2026_2807_04	PRESENTATION ET VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
2026_2807_4B	CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE JEANNE D'ARC - VERSEMENT DU SOLDE	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
2026_2807_4C	INCENDIES EN GIRONDE - SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES – VERSEMENT D'UNE AIDE D'URGENCE	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Maire, **Magalie JADAUD**



Document mis en ligne sur le site internet
de la commune de la Réorthe et affiché en Mairie
conformément à l'article L2121-25 du CGCT,
Le 04/08/2026

